

## Formulaire d'adhésion au Syndicat des professeures et des professeurs de l'UQAT

Le SPUQAT a pour mission de négocier et d'appliquer la convention collective des professeures et professeurs; de favoriser les rencontres et la solidarité entre les professeures et les professeurs; de contribuer à la sauvegarde de l'éthique professionnelle et de la liberté académique; de veiller aux intérêts économiques et sociaux des professeures et professeurs; de collaborer avec les autres associations et syndicats ayant des objectifs similaires tant au niveau national qu'international.

*S.v.p., remplissez toutes les zones de texte bleues de ce formulaire.*

**Nom**

**Prénom**

**Adresse de courrier électronique**

**Département (UER, École ou Institut)**

Je soussignée ou soussigné, librement et volontairement, adhère au SPUQAT, Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAT. Je m'engage à observer les statuts et règlements de ce syndicat et à promouvoir ses intérêts.

J'autorise le SPUQAT, Syndicat des professeures et des professeurs de l'UQAT, ses officières ou officiers ou ses représentantes ou représentants à agir en mon nom et à titre de représentant exclusif dans le processus d'accréditation du syndicat ainsi que pour la négociation et l'application de la convention collective.

Je certifie avoir payé en ce jour, la somme de (2\$) deux dollars comme frais d'initiation<sup>1</sup>.

J'ai signé le \_\_\_\_\_

ADHÉRENTE OU ADHÉRENT

REÇU PAR



Veuillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé, ainsi que les frais d'initiation, au SPUQAT par courrier interne ou en le postant par courrier recommandé ou certifié à l'adresse suivante :

SPUQAT  
445 boul. de l'Université  
Rouyn-Noranda QC  
J9X 5E4

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SPUQAT à l'adresse de courriel suivante : [spuqat@uqat.ca](mailto:spuqat@uqat.ca)

<sup>1</sup> Code du travail article 36.1c) p. 23 - **Condition pour être reconnu membre d'une association** : une personne est reconnue membre lorsqu'elle a payé personnellement à titre de cotisation syndicale une somme d'au moins 2\$ dans les douze mois précédant soit la demande de vérification du caractère représentatif, soit le dépôt de la requête en accréditation ou sa mise à la poste par courrier recommandé ou certifié.